

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 084-218400828-20260327-D2026_009-CC

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

CF

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N°2026_009

Portant : Avenant 2 Mission d'étude d'élaboration du PLU de Mormoiron, – Fusion Cabinet CITADIA

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

VU l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13/2026 du Conseil municipal en date du 21 Mars 2026 reçue en Préfecture d'Avignon le 23 Mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont la limite des seuils réglementaires avant appel d'offres ; soit pour rappel à la date de la délibération :

. marchés de fournitures et services 216 000 € HT

. marchés de travaux 5 404 000 € HT

VU l'article R 2194-6 du Code de la Commande Publique,

VU la décision n°17/2022 portant acceptation de la mission d'étude d'élaboration du PLU par le groupement CITADIA Conseil -EVEN Conseil

VU la décision n°14/2024 du 27/05/2024 d'accepter l'avenant n°1 reportant le solde du marché à Citadia suite à la fusion de la Société Even Conseil au profit de la Société Citadia,


CONSIDERANT que suite à la fusion de CITADIA par la société SCET SA à compter du 01 janvier 2026,

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'avenant n°2 transférant le contrat » Elaboration du Plan Local d'Urbanisme » à la Société Services Conseil Expertises Territoires SA sise 26 Rue du Chemin Vert 75011 Paris dont le montant des prestations restant à exécuter s'élève à 38 148,75 € HT soit 45 778,50 € TTC – Imputation budgétaire : OP 202004.

Article 2 : les paiements interviendront sur le rib suivant :

Relevé d'Identité Bancaire

 **CAISSE
D'ÉPARGNE**
Côte d'Azur

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale					
18315	10900	06014291560	98		
d'Etabl.	siguestat	nicompte	BIC		critb
Domiciliation			CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)					
FR76	1831	5100	0608	0142	0156 068
Agence			Intitulé du compte		
CENTRE AFFAIRES TOULON OUEST VAR PARC TERTIAIRE VALGORA			SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERR		
5 RUE LICE DES ADRETS VALGORA 83160 LA VALETTE DU VAR TEL : 04.98.01.81.95			26 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS		

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 084-218400828-20260327-D2026_009-CC

Article 3° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (Trésor Public Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 27/03/2026

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 01.04.2026



Par délégation du Conseil Municipal

LE MAIRE, Bernard LE DILY.

